

## Extrait Standard des tarifs\*

(Liste nationale des services les plus représentatifs  
rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package)  
et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	<b>Gratuit</b> Hors coût du fournisseur d'accès internet ou de l'opérateur
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	<b>Gratuit</b> (permettant de recevoir des alertes push notification en nombre illimité)
Tenue de compte	<b>Gratuit</b> Si vous réalisez au moins 1 paiement ou retrait d'espèces par carte bancaire ou paiement mobile par mois. Sinon, 2 € par mois, soit, pour information, 24€ par an si les conditions ne sont pas respectées pendant une année entière <sup>(1)(42)</sup> .
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) (carte Standard)**	<b>Gratuit</b>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)(carte Premium)	7,99 € par mois. Soit pour information 95,88 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Non disponible
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	<b>Gratuit<sup>(38)</sup></b>
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement <sup>(2)</sup>	<b>Gratuit</b>
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Par le client lui-même: <b>Gratuit</b> Par un expert Orange Bank: 5,00 € <sup>(1)(43)</sup>
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	<b>Gratuit</b>
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	<b>Gratuit</b>
Commission d'intervention	<b>Gratuit</b>

\* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

\*\* Carte à débit immédiat avec autorisation systématique sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant pas envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas). Pensez à vérifier auparavant que votre solde disponible est suffisant.

## Sommaire

Extrait Standard des tarifs .....	1
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte .....	2
Banque à distance .....	3
Vos moyens et opérations de paiement .....	3
Offres groupées de services .....	6
Irrégularités et incidents.....	8
Découverts et crédits <sup>(22)</sup> .....	9
Épargne et placements financiers .....	10
Assurances et prévoyances .....	10
Succession.....	11
Résoudre un litige .....	11

## Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

### Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture d'un compte avec remise des Conditions particulières, des Conditions générales et des Conditions tarifaires ..... **Gratuit**  
Les ouvertures de compte ne sont plus possibles depuis le 23 septembre 2017
- **Clôture de compte bancaire**
  - Par compte <sup>(3)</sup> .....
- Service d'aide à la mobilité bancaire intégrale (loi « Macron ») <sup>(3)</sup>.....
- **Liste des opérations automatiques et récurrentes** <sup>(8)</sup> .....

### Relevés de compte

#### ■ Relevé de compte bancaire (sous format électronique ou papier)

Vous avez également la possibilité de rééditer vos relevés de compte gratuitement via l'espace client.

- Mensuel<sup>(3)</sup> .....
- Classement chronologique des écritures .....
- Duplicata de relevé de compte mensuel papier, par demande .....

### Tenue de compte

- **Tenue de compte** ..... **Gratuit**<sup>(1)</sup>  
Si vous réalisez au moins 1 paiement ou retrait d'espèces par carte bancaire ou paiement mobile par mois, avant le dernier jour ouvré du mois. Sinon, 2 € par mois <sup>(42)</sup>.
- **Tenue de compte bancaire créditeur sans mouvement**
  - Commission de gestion, par année glissante <sup>(6)</sup> .....
- **Demande de Relevé d'Identité Bancaire** .....
- **Demande à un expert Orange Bank (par téléphone, mail, courrier ou via « mes demandes » dans l'espace client) de réaliser une des opérations suivantes, qui aurait pu être réalisée directement par le client dans son espace client** .....
- Le paramétrage de la carte bancaire
  - Déblocage du paiement sans contact
  - Déblocage des paiements à distance (internet ou téléphone)
  - Déblocage des paiements et retraits d'espèces à l'étranger

- L'édition d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- L'ajout, la modification ou la suppression d'un bénéficiaire
- L'émission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent)
- La modification ou la suppression d'un virement SEPA permanent ou différé

### Services en « Agence »

- **Versement d'espèces** <sup>(23)</sup> ..... Non disponible
- **Frais de recherche de documents** (sauf attestations diverses) **par la banque** ..... **Gratuit**
- **Délivrance d'une attestation (sauf attestation de crédit)** <sup>(7)</sup> ..... 12,00 €

## Banque à distance

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance**  
(internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) dont l'application mobile **GBanque et Djingo** <sup>(44)</sup> ..... **Gratuit** <sup>(45)</sup>
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, push notification** ..... **Gratuit**
- **Service Clientèle** : 09 69 32 20 20 ..... Appel non surtaxé
- **Internet** : www.gbanque.com ..... **Gratuit**
- **Application mobile GBanque** ..... **Gratuit**

## Vos moyens et opérations de paiement

### Cartes <sup>(10)</sup>

Les cartes Standard et Premium peuvent être (re)commercialisées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Ces cartes sont disponibles uniquement pour les clients détenteurs d'un compte bancaire Orange Bank.

- **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit **immédiat**) – cotisation carte  
**Carte Standard** <sup>(46)</sup> ..... **Gratuit**
- **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit **immédiat**) – cotisation carte  
**Carte Premium** ..... 7,99€ / mois
- **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit **différé**) – cotisation carte  
**Carte Premium** ..... 7,99€ / mois
- **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit **immédiat**)  
**Seconde Carte Standard** fonctionnant sur le même compte ..... **Gratuit**
- **Fourniture d'une carte de débit** (carte de paiement internationale à débit **immédiat ou différé**)  
**Seconde Carte Premium** fonctionnant sur le même compte ..... 5€ / mois
- **Paramétrage de la carte par le client** ..... **Gratuit**
  - Blocage ou déblocage<sup>(43)</sup> du paiement sans contact
  - Blocage ou déblocage<sup>(43)</sup> des paiements à distance en France et à l'étranger (internet ou téléphone)
  - Blocage ou déblocage<sup>(43)</sup> des paiements (hors paiements à distance) et retraits d'espèces à l'étranger
  - Personnalisation du code secret de votre carte à tout moment

- **Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets**  
(cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) en euros
  - Frais par retrait d'espèces ..... **Gratuit** <sup>(38)</sup>
- **Retrait d'espèces** (cas d'un retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
  - Frais par retrait d'espèces ..... **Gratuit** <sup>(38)</sup>
- **Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets en devises**
  - Carte **Standard** : commission variable sur le montant du retrait ..... 2,00 %
  - Carte **Premium** ..... **Gratuit** <sup>(38)</sup>
- **Paiement par carte (la carte est émise par la banque)**
  - En euros, en France et pays de l'Union Européenne ..... **Gratuit**
  - En devises  
Carte **Standard** : commission variable sur le montant du paiement ..... 2,00 %  
Carte **Premium** ..... **Gratuit** <sup>(38)</sup>
- **Renouvellement de la carte à l'échéance ou en cas de dysfonctionnement**
  - Frais de remplacement de la carte ..... **Gratuit**
- **Demande de refabrication anticipée de la carte**  
(changement de débit, descente en gamme, carte abîmée ou renouvelée avant échéance suite à une opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse)
  - Frais de remplacement avant échéance de la carte ..... 10,00 €
- **Frais d'envoi de la carte au domicile du client (sous 5 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande du client)**
  - Frais d'envoi de la carte Standard ..... **Gratuit**
  - Frais d'envoi de la carte Premium ..... **Gratuit**
- **Frais d'envoi en express à l'adresse du client ou à une autre adresse suite à une opposition (sous 72h ouvrées <sup>(4)</sup> à compter de la date de réception de la demande du client depuis l'application mobile GBanque)**
  - Frais d'envoi de la carte Standard\* ..... 70,00 €
  - Frais d'envoi de la carte Premium ..... **Gratuit**

\*Ces frais se cumulent avec les frais de remplacement avant échéance de votre carte

- **Opposition de la carte par le client** ..... **Gratuit**
- **Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque**  
Par carte ..... **Gratuit**
- **Blocage temporaire de la carte** ..... **Gratuit**
- **Capture de carte** ..... **Gratuit**
- **Réédition du code secret** ..... **Gratuit**
- **Modification temporaire (pour une durée de 30 jours) ou permanente du plafond** ..... **Gratuit**

## Virements

Émission d'un virement SEPA (virement en euros dans la zone SEPA <sup>(12)(13)</sup>)

- **Émission d'un virement (cas d'un virement SEPA occasionnel), par le client**
  - Frais par virement occasionnel immédiat ou différé ..... **Gratuit** <sup>(43)</sup>
- **Frais de mise en place d'un virement permanent SEPA, par le client** ..... **Gratuit** <sup>(43)</sup>
- **Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) par le client**
  - Frais par virement permanent ..... **Gratuit** <sup>(43)</sup>
- **Modification ou révocation d'un virement SEPA**  
(permanent ou différé), par le client ..... **Gratuit** <sup>(43)</sup>
- **Réception d'un virement SEPA** ..... **Gratuit**

### Émission d'un virement non SEPA (virements en devises ou hors zone SEPA) <sup>(13)</sup>

(cela concerne vos virements en euros hors zone SEPA, ainsi que tous vos virements en devises).

Pour les opérations en devises, frais de change en plus

Par virement émis ..... 25,00 €

### Réception d'un virement non SEPA (virement en provenance d'un pays hors zone SEPA ou en devises)

Pour les opérations en devises, frais de change en plus

Par virement reçu ..... 15,00 €

#### ■ Frais de change

Par opération ..... 14,00 €

### Autres frais de virement

#### ■ Frais de virement urgent

Par virement ..... 15,00 €

■ Création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, par le client ..... **Gratuit** <sup>(43)</sup>

### Prélèvements SEPA / TIP SEPA

■ Prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) ..... **Gratuit**

■ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) ..... **Gratuit**

■ Modification d'un prélèvement ..... **Gratuit**

#### ■ Opposition sur prélèvement

Par demande et par numéro d'émetteur ..... **Gratuit**

■ Retrait définitif du consentement sur un prélèvement ..... **Gratuit**

■ Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA <sup>(8)</sup> ..... **Gratuit**

### Chèques

■ Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**

■ Chéquier <sup>(10)</sup> ..... **Gratuit**

■ Commande de chéquier ..... **Gratuit**

■ Frais d'envoi de chéquier ..... **Gratuit**

Si envoi en recommandé <sup>(14)</sup> ..... 5,00 €+Frais postaux

#### ■ Émission d'un chèque de banque

##### • Frais d'émission d'un chèque de banque

Si envoi par courrier simple ..... 5,00 €

Si envoi en recommandé <sup>(14)</sup> ..... 8,00 €+Frais postaux

■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ..... **Gratuit**

■ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... **Gratuit**

■ Encaissement d'un chèque en euros ou en devises tiré sur l'étranger <sup>(15)</sup> ..... 25,00 €

■ Remise de chèque(s) ..... **Gratuit**

■ Frais d'envoi de la copie d'un chèque émis ..... 15,00 € / demande

Orange Bank n'applique pas de date de valeur sur ses opérations.

### Paiement mobile

(sous réserve de souscription d'une carte bancaire et de compatibilité des équipements) <sup>(47)</sup>

■ Activation ou désactivation du paiement mobile ..... **Gratuit**

■ Paiement mobile en euros ..... **Gratuit**

■ Paiement mobile en devises ..... 2% sur le montant <sup>(38)</sup>

Les paiements réalisés avec le service de paiement mobile hors zone euros sont exonérés de commission si le client détient une carte Premium <sup>(38)</sup>

■ Blocage ou déblocage du service de paiement mobile ..... **Gratuit**

## Offres groupées de services

Arrêt de la commercialisation de toutes les offres groupées de services au 23 septembre 2017, sauf l'Offre à destination des clients en situation de fragilité financière et certains cas de montée ou descente en gamme (voir Conditions générales).

### Cotisations à une offre groupée de services

**Astréa** ..... à partir de **7,99 € par mois**

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)<sup>(10)</sup> – Carte Premium** ..... 7,99€ / mois
  - **Seconde carte fonctionnant sur le même compte :**
    - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)<sup>(10)</sup> - Carte Premium** ..... 5€ / mois
    - OU**
    - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)<sup>(10)</sup> - Carte Premium** ..... 5€ / mois
    - OU**
    - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)<sup>(10)</sup> Carte Standard** ..... **Gratuit**
- Possibilité de souscrire à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement<sup>(2)</sup> gratuitement

**Option Astréa Plus** ..... **0,60 € par mois**

- Compte Sur Livret Astréa Plus à taux préférentiel
- Service de gestion dynamique de la trésorerie : mise en place de virements automatiques entre le compte bancaire et le Compte Sur Livret Astréa Plus

**Astréa Épargne** ..... **3,60 € par mois**

- Compte bancaire
- Compte Sur Livret Astréa Épargne à taux préférentiel
- Service de gestion dynamique de la trésorerie

**Offre à destination des clients en situation de fragilité financière<sup>(18)</sup>** ..... **Gratuit**

#### Offre destinée aux personnes en situation de fragilité financière

- Tenue de compte, fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte bancaire
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Standard<sup>(46)</sup>
- Dépôt et retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur de compte<sup>(23)</sup>
- Virements SEPA en nombre illimité
- Prélèvements SEPA en nombre illimité
  - Aucuns frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA
  - Aucuns frais par paiement d'un prélèvement SEPA
- 2 chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) dont l'application mobile GBanque et Djingo<sup>(44)</sup>
- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte
- Gratuité des opérations demandées à un expert Orange Bank (par téléphone, courrier, e-mail) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA<sup>(11)</sup>.

■ Changement d'adresse en nombre illimité

■ Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire

### Les frais d'irrégularités et d'incident

■ Commissions d'intervention gratuites

■ Aucuns frais de rejet de prélèvement

■ Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision réduits à 4,00 € par rejet dans la limite de 5 rejets cumulés par mois, (gratuit au-delà de 5 rejets) <sup>(19)</sup>

■ Pour les clients ayant souscrit à l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière, l'ensemble des frais suivants liés aux incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à 20€ par mois et 200€ par an :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

### Service Bancaire de Base <sup>(5)</sup> (SBB) comprenant :

- L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte..... **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance de relevés d'identité bancaire (RIB) ..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires..... **Gratuit**
- Un relevé de compte mensuel des opérations effectuées sur le compte ..... **Gratuit**
- L'encaissement de virements SEPA et de chèques en euros ..... **Gratuit**
- La réalisation des opérations de caisse<sup>(23)</sup> ..... **Gratuit**
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets<sup>(23)</sup> ou à distance..... **Gratuit**
- Des moyens de consulter à distance le solde du compte uniquement via l'espace client Orange Bank et l'appli mobile Orange Bank..... **Gratuit**
- Le dépôt et retrait d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte <sup>(23)</sup> ..... **Gratuit**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat Standard <sup>(46)</sup>), permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne..... **Gratuit**
- La gratuité des opérations demandées à un expert Orange Bank (par téléphone, courrier, e-mail) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.
- 2 chèques de banque par mois ..... **Gratuit**

### Les frais d'irrégularités et d'incidents :

- Les frais de non-exécution de virement pour défaut de provision réduits à 4 € par rejet avec un maximum de 5 rejets par mois, (gratuit au-delà de 5 rejets) <sup>(19)</sup>
- Les commissions d'intervention ..... **Gratuit**
- Les rejets de prélèvement ..... **Gratuit**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte tel qu'appliqué aux clients ayant souscrit à l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière: ..... 20€ par mois et 200€ par an

## Irrégularités et incidents

### Commission d'intervention

#### ■ Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Par écriture ..... **Gratuit**

### Opérations particulières

#### ■ Frais de traitement du courrier NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée) <sup>(33)</sup>

Par courrier..... 22,00 €

#### ■ Frais par saisie administrative à tiers détenteur, frais par saisie-attribution ou frais pour autre voie d'exécution <sup>(21)</sup>..... 100,00 €

#### ■ Frais de correspondance ..... Frais postaux d'envoi en recommandé

#### ■ Frais par chèque remis à l'encaissement revenu en impayé motif autre que "sans provision" ..... 10,00 €

### Incidents de paiement

#### ■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

(lettre MURCEF) ..... 14,50 €

#### ■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Pour un chèque inférieur ou égal à 50 € ..... 30,00 €

Pour un chèque supérieur à 50 € ..... 50,00 €

Comprenant : les frais visés à l'article D. 131-25 du Code monétaire et financier dont notamment la lettre d'information préalable, les frais de dossier, de rejet ou de régularisation, la lettre d'injonction, le certificat de non-paiement et le blocage de provision.

#### ■ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

Pour ouverture du dossier ..... 30,00 €

#### ■ Gestion d'un compte interdit bancaire

Par compte, par an ..... 30,00 €

#### ■ Chèque payé sur un compte interdit bancaire

(déclaration à la Banque de France)

Par chèque..... 30,00 €

#### ■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ..... 40,00 €

#### ■ Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision <sup>(19)</sup>

Par opération ..... Au maximum 8,00€ <sup>(39)</sup>

#### ■ Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision <sup>(19)</sup>

Par opération ..... Au maximum 8,00€ <sup>(39)</sup>

#### ■ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision <sup>(19)</sup>

Par opération ..... Au maximum 20,00 €

Pour les rejets d'un prélèvement inférieur à 20 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté.

■ **Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé**

(Loi Scrivener)<sup>(40)</sup> ..... 15,00 €

■ **Pour les clients identifiés en situation de fragilité financière, l'ensemble des frais suivants liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à 25€ par mois :**

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

## Découverts et crédits<sup>(22)</sup>

### Découverts<sup>(16)</sup>

■ **Découvert autorisé** ..... 8,00 % (TAEG : 8,33 %)\*

\* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 01/02/2022.

■ **Dépassement (découvert non autorisé)** ..... 16,00 % (TAEG : 17,35 %)\*

\* Par exemple, pour un découvert non autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 17,35 %, en vigueur au 01/02/2022.

### Crédits à la consommation<sup>(24)</sup>

Pour toutes les conditions relatives aux crédits à la consommation, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

### Crédits immobiliers<sup>(25)</sup>

Pour toutes les conditions relatives à un crédit immobilier Clé de Sol, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.

### Autres services

■ **Information annuelle des cautions<sup>(26)</sup> (par dossier)** ..... **Gratuit**

■ **Délivrance de documents ponctuels**

(attestation d'intérêts, édition d'un nouveau tableau d'amortissement...)

Par acte ..... 21,00 €

Autres documents, par acte ..... 11,50 €

■ **Frais de changement de garantie<sup>(24)</sup>** ..... 200,00 €

## Épargne et placements financiers

### Épargne bancaire <sup>(27)</sup>

Arrêt de la commercialisation de tous les produits d'épargne bancaire au 23 septembre 2017, à l'exception du Compte Sur Livret à l'unité (hors formule Astréa), sous réserve de disponibilité.

■ <b>Clôture de compte d'épargne</b>	
Par compte <sup>(3)</sup> .....	<b>Gratuit</b>
■ <b>Services de gestion dynamique de la trésorerie</b> <sup>(20)</sup>	
Clic Trésorerie et Clic Épargne .....	4,00 € / mois
■ <b>Clic Trésorerie</b> <sup>(20)</sup> .....	4,00 € / mois
Virement du Compte Sur Livret vers le compte bancaire en cas de dépassement du découvert autorisé en vue de reconstituer un solde créditeur de 50 € <sup>(17)</sup> sur le compte bancaire	
■ <b>Clic Épargne</b> <sup>(20)</sup> .....	4,00 € / mois
Virement des excédents du compte bancaire vers le Compte Sur Livret dès que le solde du compte bancaire excède 1 000 € minimum <sup>(17)</sup>	
■ <b>Compte Sur Livret Astréa Plus</b> <sup>(28)</sup> .....	0,20 %
■ <b>Compte Sur Livret Astréa Épargne</b> <sup>(28)</sup> .....	0,20 %
■ <b>Compte Sur Livret (hors Astréa)</b> <sup>(9)</sup> .....	0,05 %
■ <b>Élancio</b> <sup>(29)</sup> .....	Nous consulter
■ <b>Élancio à échéance rémunérés au taux du CSL hors formule</b> .....	0,05 %
■ <b>Livret A</b> (plafond de 22 950 €) <sup>(30)</sup> .....	1,00 %
■ <b>Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)</b> (plafond de 12 000 €) <sup>(30)</sup> .....	1,00 %
■ <b>Livret d'Épargne Populaire</b> (plafond de 7 700 €) <sup>(31)</sup> .....	2,20 %
■ <b>Livret P'tit Malin : 0-12 ans</b> (plafond de 1 600 €) <sup>(9)</sup> .....	1,25 %
■ <b>Livret Jeune (12-25 ans)</b> (plafond de 1 600 €) <sup>(32)</sup> .....	1,80 %
■ <b>Compte d'Épargne Logement</b> (plafond de 15 300 €) <sup>(34)</sup> .....	0,75 %
■ <b>Plan d'Épargne Logement souscrit depuis le 01/08/2016</b> <sup>(35)</sup> .....	1,00 %
(plafond de 61 200 €)	
■ <b>Transfert de CEL ou de PEL dans un autre établissement</b> <sup>(36)</sup>	
Par compte .....	90,00 €* *gratuit pour tout CEL ou PEL transféré avant le 30 novembre 2022
■ <b>Prélèvements sociaux au 1er décembre 2019</b> .....	17,2 % <sup>(37)</sup>

### Placements financiers

■ <b>Droits de Garde d'un portefeuille</b>	
FCPI / FIP distribués par Orange Bank .....	<b>Gratuit</b>
■ <b>Transfert d'un Compte d'instruments financiers ou d'un PEA</b> vers un autre établissement ou inscription au nominatif pur :	
Forfait : .....	50,00€

## Assurances et prévoyances

■ <b>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement</b> <sup>(2)</sup> <b>du compte bancaire</b> .....	<b>Gratuit</b> (arrêt de la commercialisation au 23 septembre 2017)
--	--

## Succession

Frais de règlement de succession <sup>(6) (41)</sup> ..... 300,00€

## Résoudre un litige<sup>1</sup>

### 1. Pour formuler un mécontentement ou pour toute autre question, vous pouvez contacter le Service Clientèle :

- **par chat avec votre conseiller virtuel disponible 24/7, depuis l'application mobile GBanque ou à partir de l'espace client Internet accessible depuis gbanque.com**
- **par téléphone : 09 69 32 20 20** (appel non surtaxé)  
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h (sauf contexte particulier)\*
- **par mail** : connectez-vous à votre espace client sécurisé
- **par courrier** : Orange Bank - Service Clientèle  
TSA 10948 - 92896 NANTERRE CEDEX 9

Pour tout mécontentement relatif à un service de paiement (prélèvement, virement, paiement par carte, retrait, ....), nous vous transmettons une réponse, par courrier ou par mail, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande.

Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut vous être donnée dans les 15 jours ouvrables pour des raisons échappant à notre contrôle, nous vous préviendrons. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation relative à l'un de vos services de paiement.

Pour tout mécontentement relatif à tout autre sujet, nous vous transmettons une réponse au plus tard dans les 30 jours ouvrés suivant la réception de la réclamation.

### 2. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse ou de la solution apportée par le Service Clientèle, vous pouvez vous adresser au Service Réclamations :

- **par mail** : connectez-vous à votre espace client sécurisé
- **par courrier** : Orange Bank - Service Réclamations  
TSA 10948 - 92896 NANTERRE CEDEX 9

Si une réponse ne peut vous être apportée dans les 5 jours ouvrés à la date de réception de votre demande, le service Réclamations s'engage à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous apporter une réponse dans les 30 jours ouvrés.

Pour tout mécontentement relatif à un service de paiement (prélèvement, virement, paiement par carte, retrait, ....), nous vous transmettons une réponse, par courrier ou par mail, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande. Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle d'Orange Bank, celle-ci enverra au Client une réponse d'attente. En tout état de cause, le Client recevra une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation relative à l'un de ses services de paiement.

Pour tout mécontentement relatif à tout autre sujet, nous vous transmettons une réponse au plus tard dans les 30 jours ouvrés suivant la réception de la réclamation.

<sup>1</sup> Orange Bank traite les réclamations conformément à la réglementation relative au traitement des réclamations et notamment des recommandations ACPR (version n°2016-R-02 et versions ultérieures).

3. Si vous restez en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par Orange Bank, en dernier recours, vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la FBF :

- **par Internet** : sur le site [lemediateur.fbf.fr](http://lemediateur.fbf.fr)
- **par courrier** : CS151 - 75422 PARIS CEDEX 9

Si votre litige porte sur les produits d'assurance, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance :

- **par Internet** : sur le site [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)
- **par courrier** : Médiation de l'Assurance - TSA 50110  
75441 PARIS CEDEX 09

Lorsque le litige porte sur les services d'investissement, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF :

- **par Internet** : sur le site [amf-france.org](http://amf-france.org)
- **par courrier** : 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02

Ces recours s'effectuent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

\* Coût selon opérateur et horaires applicables en France Métropolitaine

Les prix indiqués sont applicables au 1 septembre 2022 et incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur soit 20 % <sup>(37)</sup> en France Métropolitaine, au 6 septembre 2021 (TVA ou taxe assimilée de 0% à Mayotte et en Guyane ; TVA de 8,5% en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion). Les tarifs sont appliqués TTC pour les clients résidant en France ou dans l'Union Européenne et HT pour les clients résidant hors de l'Union Européenne. La liste des prestations soumises à TVA est disponible auprès d'Orange Bank. Brochure établie selon les conditions en vigueur à la date d'édition.

Toute modification apportée par les Pouvoirs Publics aux produits et services d'Orange Bank, ainsi qu'à leur fiscalité, s'appliquera de plein droit sans préavis ni formalité.

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné réglementairement (art. L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier ; arrêté du 21 septembre 2015).

## Informations consommateurs

Sauf information contraire notifiée au client, l'arrêt de commercialisation d'un produit ou service n'entraîne pas la résiliation de plein droit du produit ou service déjà souscrit par le client. Les tarifs mentionnés dans cette brochure s'entendent hors coûts de connexion facturés par l'opérateur téléphonique. Pour accéder à l'application mobile GBanque, vous devez utiliser un téléphone et une offre de téléphonie mobile compatibles à l'Internet Mobile. Pour tout renseignement sur les ouvertures de compte bancaire ou souscription de cartes de paiement, contactez le service clientèle d'Orange Bank.

TAEG : Taux Annuel Effectif Global

Pour toute demande adressée par le client par courrier, les frais d'envoi correspondants sont à sa charge.

- (1) La facturation ne s'applique pas pour les détenteurs de l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière et les détenteurs du Service Bancaire de Base
- (2) Assurance souscrite auprès de Mutuaide Assistance et de la Société Française de Protection Juridique (SFPJ).
- (3) Conformément à la loi.
- (4) Renvoi de la carte suite à opposition du client dans un délai de 72h ouvrées à compter de la date de réception de sa demande depuis l'application mobile GBanque. Le délai de livraison peut varier selon le pays concerné.
- (5) Pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France conformément à l'article L. 312-1 du Code monétaire et financier. Conditions et contenu susceptibles de modifications à l'initiative des Pouvoirs Publics ou d'Orange Bank.
- (6) Le cas échéant, dans la limite du plafond des frais et commissions prélevés sur les comptes inactifs (art L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier).
- (7) Sauf tarif spécifique applicable à un autre produit (ex : attestation dans le cadre d'un prêt immobilier ou édition d'un nouveau tableau amortissement).
- (8) Le TIP SEPA permet de régler ses factures à distance par prélèvement SEPA ponctuel.

- (9) Taux nominal annuel brut au 27/03/2020. Seuils et plafond susceptibles de varier à tout moment à l'initiative d'Orange Bank.
- (10) Délivré(e)s sous conditions par Orange Bank.
- (11) Voir « Tenue de compte »
- (12) Zone SEPA :
- 19 pays de l'Union européenne de la zone euro : Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Finlande (incluant la Province d'Åland), France (incluant la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et Saint-Barthélemy), Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Andorre et le Vatican (incluant les Açores et Madère), Slovaquie, Slovénie, Espagne (incluant les Îles Canaries, Ceute, Méllille),
  - 8 pays de l'Union européenne hors zone-euro : Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède,
  - 4 pays non-membres de l'Union européenne dans la zone euro : Andorre, Monaco, Saint-Marin et le Vatican,
  - 5 pays non-membres de l'Union européenne hors de la zone euro : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Royaume-Uni (incluant Gibraltar, Guernesey, Jersey et l'Île de Man).
- (13) Les virements SEPA et les virements internationaux effectués dans l'EÉE, quelle que soit la devise dans laquelle ils sont libellés, sont facturés selon le principe des frais partagés (frais SHARE : le donneur d'ordre et le bénéficiaire paient chacun les frais facturés par leur banque). Pour les autres virements, la répartition des frais s'effectue selon les options SHARE par défaut, BEN (frais à la charge du bénéficiaire) ou OUR (frais à la charge du donneur d'ordre) à l'initiative du client.
- (14) Conseillé pour des raisons de sécurité.
- (15) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Plus frais éventuels de la banque étrangère correspondante.
- (16) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Taux, seuils et plafonds susceptibles de modifications par Orange Bank. Modalités selon Conditions générales Banque au Quotidien de l'offre Orange Bank avec Groupama.
- (17) Taux (ou tarifs), seuils et plafonds susceptibles de modifications à l'initiative d'Orange Bank. Modalités selon Conditions générales Banque au Quotidien de l'offre Orange Bank avec Groupama.
- (18) Offre dédiée aux clients en situation de fragilité financière au sens de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier, sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Conditions et contenu susceptibles de modifications à l'initiative des Pouvoirs Publics ou d'Orange Bank. Les détenteurs de l'ancienne « gamme de moyens de paiements alternatifs au chèque » bénéficient désormais de cette offre.
- (19) Tous frais inclus et dans la limite de l'article D. 133-6 du Code monétaire et financier.
- (20) Sous réserve de détention d'un Compte Sur Livret et d'un compte bancaire.
- (21) Selon les taux des taxes applicables au 06/09/2021, le tarif est de 90,41 € en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion et de 83,33 € en Guyane et à Mayotte. Les frais par SATD ne sont pas soumis à TVA.
- (22) Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France métropolitaine » est tenue à la disposition de la clientèle.
- (23) En raison de son statut de banque à distance, Orange Bank ne peut pas proposer ces services.
- (24) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank et de disponibilité de ce produit ou service.
- (25) Après accord d'Orange Bank. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et s'il n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser à l'acheteur les sommes déjà versées. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêt(s) d'argent.
- (26) Pour l'information annuelle prévue par le code de la consommation, et sous réserve des dispositions légales en vigueur.
- (27) Taux et plafonds susceptibles de modifications.
- (28) Taux nominal annuel brut au 01/04/2021.
- (29) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 1er avril 2017. Compte bancaire rémunéré à taux progressif. Modalités selon Conditions particulières disponibles auprès de votre interlocuteur habituel ou sur le site [www.gbanque.com](http://www.gbanque.com). Les frais applicables aux comptes bancaires, notamment les frais de succession, sont applicables à Élanco.
- (30) Produit d'épargne réglementé. Taux nominal annuel net au 01/02/2022, plafonds, dénominations et conditions susceptibles de modifications.
- (31) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 16 janvier 2017. Produit d'épargne réglementé. Taux nominal annuel net au 01/02/2022, plafonds, dénominations et conditions susceptibles de modifications.
- (32) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 16 janvier 2017. Taux nominal annuel net au 27/03/2020 susceptible de modifications. Plafond, dénomination et conditions susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (33) Selon les taux des taxes applicables au 06/09/2021, le tarif est de 19,89 € en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion et de 18,33 € en Guyane et à Mayotte.
- (34) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 16 janvier 2017. Votre épargne est rémunérée au taux nominal annuel brut de 0,75 %, hors impôt sur le revenu et hors prélèvements sociaux. Taux en vigueur depuis le

01/02/2022. Les taux, seuils et conditions applicables sont réglementés et susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.

- (35) Pour les PEL souscrits depuis le 01/01/2018 : votre épargne est rémunérée au taux nominal annuel brut de 1,00 %. Les intérêts du PEL sont soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu. Taux et seuils réglementés, au 01/01/2018, susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (36) PEL et CEL d'un même titulaire doivent être ouverts dans un même établissement.
- (37) Susceptibles de varier à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (38) Certaines banques prélèvent des frais lors de paiements ou de retraits à leurs distributeurs automatiques ; elles doivent en principe vous en informer par tout moyen avant l'opération. Ces frais restent à votre charge. Conversion au taux de change Mastercard, sans commission supplémentaire de la part d'Orange Bank.
- (39) Pour les rejets d'un virement inférieur à 8,00 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté.
- (40) Si le client ne régularise pas sa situation après réception de cette lettre, une nouvelle lettre d'information à 45 jours est envoyée par la banque. Chacune est facturée 15 €.
- (41) Selon les taux des taxes applicables au 06/09/2021, le tarif est de 271,25 € en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion et de 250 € en Guyane et à Mayotte.
- (42) Des frais de tenue de compte de 2€ par mois seront facturés au client si celui-ci ne réalise pas au moins 1 paiement ou retrait par mois avant le dernier jour ouvré du mois de référence, avec sa carte Standard ou avec son service de paiement mobile. Le mois de référence doit être un mois entier (si le compte est souscrit le 15 octobre, aucuns frais de tenue de compte ne seront facturés au titre du mois d'octobre car il n'est pas entier). Les frais de 2 € sont prélevés au début du mois suivant le mois de référence. Ces frais ne sont pas facturés aux détenteurs de la carte Premium, de l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière, du SBB ou d'une formule de la gamme Astréa.
- (43) Si cette opération est demandée à un expert Orange Bank (par mail, téléphone, courrier, ou via « mes demandes » dans votre espace client), elle sera facturée 5 € (voir rubrique « Tenue de compte »)
- (44) Djingo est un conseiller virtuel disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis l'application mobile GBanque.
- (45) Hors coût du fournisseur d'accès internet ou de l'opérateur téléphonique
- (46) Carte à débit immédiat avec autorisation systématique sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant pas envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas). Pensez à vérifier auparavant que votre solde disponible est suffisant.
- (47) Liste des équipements compatibles disponibles sur [gbanque.com](http://gbanque.com)

Réf. 60301-01092022

Édition : juin 2022

Orange Bank - S.A. au capital de 1 152 775 712 € - 67, rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex 572 043 800  
RCS Bobigny - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - [acpr.banque-france.fr](http://acpr.banque-france.fr).  
Courtier en assurance immatriculé à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n°07 006 369.

Les produits bancaires peuvent être commercialisés par des entreprises du groupe Groupama agissant en qualité d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank.